

617731-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Produits chimiques – Produits lessiviels professionnels, équipements de dosage et prestations techniques associées pour le traitement industriel du linge

OJ S 173/2026 08/09/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Fournitures

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: CPAS Bruxelles

Adresse électronique: centraledachats@cpasbxl.brussels

Forme juridique de l'acheteur: Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Produits lessiviels professionnels, équipements de dosage et prestations techniques associées pour le traitement industriel du linge

Description: L'Usine du Linge a besoin de produits et matériels de lavage industriel pour entretenir le linge de ces différents clients (hôpitaux, maisons de repos,...).

Identifiant de la procédure: 8f2df269-355d-4f4a-914d-1ab316b932b7

Identifiant interne: 12204 CH

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24000000 Produits chimiques

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

2.1.3. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 746 776,86 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 925 619,83 EUR

2.1.4. Informations générales

Informations complémentaires: Par l'introduction du formulaire de document unique de marché européen (DUME cf. ANNEXE F), le soumissionnaire déclare que ni lui ni le cas échéant les entités susmentionnées ne se trouvent dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux: Par l'introduction du formulaire de document unique de marché européen (DUME cf. ANNEXE F), le soumissionnaire déclare que ni lui ni le cas échéant les entités susmentionnées ne se trouvent dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Produits lessiviels professionnels, équipements de dosage et prestations techniques associées pour le traitement industriel du linge

Description: L'Usine du Linge a besoin de produits et matériels de lavage industriel pour entretenir le linge de ces différents clients (hôpitaux, maisons de repos,...).

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24000000 Produits chimiques

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

5.1.5. Valeur

Valeur estimée hors TVA: 746 776,86 EUR

Valeur maximale de l'accord-cadre: 925 619,83 EUR

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Chiffre d'affaires annuel spécifique

Description du critère de sélection: Une déclaration concernant le chiffre d'affaires spécifique portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Niveau(x) minimal(aux) : Le chiffre d'affaires spécifique minimal exigé est de 500.000 € pour chaque année.

Critère: Références sur des livraisons spécifiées

Description du critère de sélection: Une liste des principales livraisons effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Niveau(x) minimal(aux) : Le soumissionnaire devra démontrer au minimum une référence relative à la fourniture d'un système lessiviel industriel complet comprenant les produits lessiviels et les

équipements de dosage, installé dans une blanchisserie industrielle traitant du linge de santé (hôpitaux, maisons de repos ou établissements assimilés). La capacité de traitement de la blanchisserie de référence devra être d'au moins 80 tonnes de linge par semaine.

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: PRIX PAR TONNE DE LINGE LAVÉ (Y COMPRIS LES ÉQUIPEMENTS DE DOSAGE ET PRESTATIONS TECHNIQUES ASSOCIÉES) La cotation pour ce critère sera : $70 \times \text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix de l'offre analysée}$

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 70

Critère:

Type: Qualité

Description: QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA SOLUTION PROPOSÉE Le soumissionnaire souhaitant valoriser ce critère joindra à son offre une note unique de maximum 7 pages A4 (police Times New Roman, taille 12, interligne simple) ayant pour titre « Qualité technique et valeur ajoutée de la solution proposée ». Cette note portera sur l'ensemble des sous-critères 2.1, 2.2 et 2.3. En cas de dépassement du nombre maximum de pages autorisé pour la note, les pages seront analysées dans l'ordre, les pages excédentaires ne seront pas examinées par le pouvoir adjudicateur. Cette note présentera les éléments de la solution proposée apportant une valeur ajoutée par rapport aux exigences techniques minimales du présent cahier spécial des charges. Les éléments constituant des exigences minimales ne seront pas valorisés en tant que tels. Seules les améliorations et fonctionnalités présentant une valeur ajoutée seront prises en considération. La note pourra notamment porter sur les éléments suivants : • pour le sous-critère 2.1, les programmes de lavage proposés, la méthodologie mise en œuvre, ainsi que l'adaptation de la solution aux équipements et aux catégories de linge ; • pour le sous-critère 2.2, les caractéristiques et performances du système de dosage, de pilotage et de suivi du processus ; • pour le sous-critère 2.3, les modalités d'accompagnement prévues lors de la mise en service et les méthodes proposées pour l'optimisation du processus lessiviel. L'évaluation portera sur la pertinence, la qualité, le caractère démontré et la plus-value des éléments proposés par rapport aux exigences minimales du cahier spécial des charges. La cotation pour ce critère sera la suivante : 2.1 Qualité et pertinence de la solution technique proposée (programmes de lavage, méthodologie, adaptation aux équipements et aux catégories de linge) (5 points) Valeur ajoutée exceptionnelle – 5 points : plusieurs améliorations substantielles, cohérentes, clairement démontrées et directement pertinentes par rapport aux exigences minimales. Elles apportent un bénéfice important et concret au pouvoir adjudicateur. Valeur ajoutée importante – 4 points : au moins une amélioration substantielle ou plusieurs améliorations pertinentes apportant un bénéfice clair et démontré par rapport aux exigences minimales. Valeur ajoutée significative – 3 points : une amélioration pertinente, clairement démontrée, apportant un bénéfice réel par rapport aux exigences minimales, sans toutefois présenter l'ampleur d'une offre cotée 4 ou 5 points. Valeur ajoutée limitée – 2 points : Une amélioration pertinente mais de portée réduite, apportant un bénéfice réel mais modéré, avec un impact limité ou une démonstration moins convaincante que pour une offre cotée 3 points. Très faible valeur ajoutée – 1 point : amélioration marginale, peu développée ou insuffisamment démontrée. Absence de valeur ajoutée – 0 point : aucune amélioration par rapport aux exigences minimales, ou réponse incomplète, imprécise ou non pertinente. 2.2 Performance du système de dosage, de pilotage et de suivi du processus (5 points) Valeur ajoutée exceptionnelle – 5 points : plusieurs améliorations substantielles, cohérentes, clairement démontrées et

directement pertinentes par rapport aux exigences minimales. Elles apportent un bénéfice important et concret au pouvoir adjudicateur. Valeur ajoutée importante – 4 points : au moins une amélioration substantielle ou plusieurs améliorations pertinentes apportant un bénéfice clair et démontré par rapport aux exigences minimales. Valeur ajoutée significative – 3 points : une amélioration pertinente, clairement démontrée, apportant un bénéfice réel par rapport aux exigences minimales, sans toutefois présenter l'ampleur d'une offre cotée 4 ou 5 points. Valeur ajoutée limitée – 2 points : Une amélioration pertinente mais de portée réduite, apportant un bénéfice réel mais modéré, avec un impact limité ou une démonstration moins convaincante que pour une offre cotée 3 points. Très faible valeur ajoutée – 1 point : amélioration marginale, peu développée ou insuffisamment démontrée. Absence de valeur ajoutée – 0 point : aucune amélioration par rapport aux exigences minimales, ou réponse incomplète, imprécise ou non pertinente.

2.3 Qualité de l'accompagnement technique pour la mise en service et l'optimisation du processus lessiviel (5 points) Valeur ajoutée exceptionnelle – 5 points : plusieurs améliorations substantielles, cohérentes, clairement démontrées et directement pertinentes par rapport aux exigences minimales. Elles apportent un bénéfice important et concret au pouvoir adjudicateur. Valeur ajoutée importante – 4 points : au moins une amélioration substantielle ou plusieurs améliorations pertinentes apportant un bénéfice clair et démontré par rapport aux exigences minimales. Valeur ajoutée significative – 3 points : une amélioration pertinente, clairement démontrée, apportant un bénéfice réel par rapport aux exigences minimales, sans toutefois présenter l'ampleur d'une offre cotée 4 ou 5 points. Valeur ajoutée limitée – 2 points : Une amélioration pertinente mais de portée réduite, apportant un bénéfice réel mais modéré, avec un impact limité ou une démonstration moins convaincante que pour une offre cotée 3 points. Très faible valeur ajoutée – 1 point : amélioration marginale, peu développée ou insuffisamment démontrée. Absence de valeur ajoutée – 0 point : aucune amélioration par rapport aux exigences minimales, ou réponse incomplète, imprécise ou non pertinente.

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 15

Critère:

Type: Qualité

Description: QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE LA SOLUTION PROPOSÉE Le soumissionnaire souhaitant valoriser ce critère joindra à son offre une note de maximum 3 pages A4 (police Times New Roman, taille 12, interligne simple) ayant pour titre « Qualité environnementale de la solution proposée ». En cas de dépassement du nombre maximum de pages autorisé pour la note, les pages seront analysées dans l'ordre, les pages excédentaires ne seront pas examinées par le pouvoir adjudicateur. Cette note décrira les mesures mises en œuvre afin de réduire l'impact environnemental des produits et du processus lessiviel. Cette note portera sur l'ensemble des sous-critères 3.1, 3.2 et 3.3. La note pourra notamment porter sur les éléments suivants : • Sous-critère 3.1 : les performances de biodégradabilité des produits proposés et les mesures visant à limiter leur impact sur le milieu aquatique. Ces éléments pourront notamment être étayés au moyen de données techniques, de résultats d'essais, de certifications ou de tout autre élément pertinent ; • Sous-critère 3.2 : les mesures mises en œuvre et les performances obtenues en matière de réduction des consommations d'eau, de produits et d'énergie ; • Sous-critère 3.3 : les mesures mises en œuvre pour réduire les emballages, limiter l'impact environnemental des livraisons et, plus généralement, diminuer l'empreinte environnementale de la solution proposée. La cotation pour ce critère sera la suivante : 3.1 Biodégradabilité des produits et limitation de leur impact sur le milieu aquatique (4 points) Très forte valeur ajoutée — 4 points Performances nettement supérieures aux exigences minimales, démontrant une réduction substantielle, chiffrée et documentée de l'impact des produits sur le milieu aquatique (biodégradabilité élevée, toxicité fortement réduite,

certifications indépendantes). Valeur ajoutée significative — 3 points Performances supérieures aux exigences minimales, démontrant une réduction clairement mesurable de l'impact aquatique (améliorations importantes, données techniques complètes). Valeur ajoutée modérée — 2 points Performances au dessus des exigences minimales, mais démontrant une réduction partielle ou moins substantielle de l'impact aquatique (améliorations limitées, données moins détaillées, absence de certification tierce). Valeur ajoutée limitée — 1 point Quelques améliorations par rapport aux exigences minimales, mais présentant une portée réduite ou un impact faible sur le milieu aquatique. Aucune valeur ajoutée — 0 point Simple conformité aux exigences minimales, sans amélioration démontrée de l'impact aquatique.

3.2 Réduction des consommations d'eau, de produits et d'énergie (3 points) • Très forte valeur ajoutée — 3 points : Mesures et performances nettement supérieures aux exigences minimales, permettant une réduction substantielle des consommations. • Valeur ajoutée significative — 2 points : Mesures et performances supérieures aux exigences minimales, permettant une réduction significative des consommations. • Valeur ajoutée limitée — 1 point : Quelques améliorations par rapport aux exigences minimales, mais présentant une portée ou un impact limité. • Aucune valeur ajoutée — 0 point : Simple conformité aux exigences minimales.

3.3 Réduction des emballages, optimisation des livraisons et autres mesures visant à diminuer l'empreinte environnementale (3 points) • Très forte valeur ajoutée — 3 points : Mesures et performances nettement supérieures aux exigences minimales, permettant une réduction substantielle de l'empreinte environnementale de la solution proposée. • Valeur ajoutée significative — 2 points : Mesures et performances supérieures aux exigences minimales, permettant une réduction significative de l'empreinte environnementale de la solution proposée. • Valeur ajoutée limitée — 1 point : Quelques améliorations par rapport aux exigences minimales, mais présentant une portée ou un impact limité. • Aucune valeur ajoutée — 0 point : Simple conformité aux exigences minimales.

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

Critère:

Type: Qualité

Description: ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE ET ASSISTANCE Le soumissionnaire souhaitant valoriser ce critère joindra à son offre une note de maximum 2 pages A4 (police Times New Roman, taille 12, interligne simple) ayant pour titre « Organisation du service technique et assistance ». En cas de dépassement du nombre maximum de pages autorisé pour la note, les pages seront analysées dans l'ordre, les pages excédentaires ne seront pas examinées par le pouvoir adjudicateur. Cette note présentera l'organisation mise en place pour assurer le suivi technique des installations pendant toute la durée du marché. Cette note portera sur l'ensemble des sous-critères 4.1 et 4.2. Les éléments constituant des exigences minimales ne seront pas valorisés en tant que tels. Seules les prestations apportant une valeur ajoutée par rapport aux exigences minimales seront prises en considération. La note pourra notamment porter sur les éléments suivants : • Sous-critère 4.1 : l'organisation du support technique, les modalités de contact, la disponibilité, les délais d'intervention, les procédures de gestion des incidents, ainsi que les modalités de communication technique ; • Sous-critère 4.2 : le programme de maintenance préventive, le calendrier des interventions, les modalités de suivi des installations, les outils de suivi et de reporting ainsi que les éventuels indicateurs de performance. La cotation pour ce critère sera la suivante : 4.1 Organisation du support technique et modalités d'assistance (2 points) • Très forte valeur ajoutée — 2 points : Organisation du support technique et modalités d'assistance nettement supérieures aux exigences minimales, garantissant un niveau de disponibilité et de réactivité particulièrement élevé. • Valeur ajoutée limitée — 1 point : Quelques améliorations par rapport aux exigences minimales, mais présentant une portée ou un impact limité. •

Aucune valeur ajoutée — 0 point : Simple conformité aux exigences minimales. 4.2 Qualité du programme de maintenance préventive et des modalités de suivi des installations (3 points) • Très forte valeur ajoutée — 3 points : Programme de maintenance préventive et modalités de suivi nettement supérieurs aux exigences minimales, permettant d'assurer un suivi particulièrement structuré et efficace des installations. • Valeur ajoutée significative — 2 points : Programme de maintenance préventive et modalités de suivi supérieurs aux exigences minimales, apportant une valeur ajoutée significative au suivi des installations. • Valeur ajoutée limitée — 1 point : Quelques améliorations par rapport aux exigences minimales, mais présentant une portée ou un impact limité. • Aucune valeur ajoutée — 0 point : Simple conformité aux exigences minimales.

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 5

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/59d84c3a-8a59-43d2-bc4f-332973acceba/documents>

Canal de communication ad hoc:

URL: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/59d84c3a-8a59-43d2-bc4f-332973acceba/forum>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/59d84c3a-8a59-43d2-bc4f-332973acceba/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: néerlandais, français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 13/10/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 6 Mois

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Non autorisée

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques

Accord-cadre:

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de candidats: 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Un recours en suspension peut être introduit auprès du Conseil d'État dans les 15 jours de la publication de l'avis de marché ou de la date à laquelle la décision d'attribution est notifiée, exclusivement selon la

procédure d'extrême urgence. Un recours en annulation peut être introduit auprès du Conseil d'État dans les 60 jours de la publication de l'avis de marché ou de la notification de la décision de d' attribution. Le recours est introduit par une demande datée qui doit être signée par vous ou par un avocat. La demande doit être envoyée soit par lettre recommandée adressée au Premier Président du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, soit par procédure électronique via le site <http://eproadmin.raadvst-consetat.be/>

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: CPAS Bruxelles

Numéro d'enregistrement: 0212346955_546

Adresse postale: Hoogstraat 298a

Ville: Brussel

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: centraledachats@cpasbxl.brussels

Téléphone: +32 5636631

Télécopieur: +32 5636509

Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=546&includeOrganisationChildren=true>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui

Numéro d'enregistrement: BE001

Adresse postale: Simon Bolivarlaan 30, bus 1

Ville: Brussel

Code postal: 1000

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: revise@publicprocurement.be

Téléphone: +32 2 740 80 00

Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat

Numéro d'enregistrement: 0931.814.266

Adresse postale: 35, rue de la Science

Ville: Bruxelles

Code postal: 1040

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

Adresse électronique: info@conseildetat.be

Téléphone: 02 234 96 11

Rôles de cette organisation:

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: c2dfe910-fb77-4cbb-a01e-e6ded50f62ed - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 04/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 04/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: néerlandais, français

Numéro de publication de l'avis: 617731-2026

Numéro de publication au JO S: 173/2026

Date de publication: 08/09/2026